

Jeudi 28 septembre 2017

■ Bernard Stalter demande au gouvernement de maintenir l'autonomie du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

A l'initiative de Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat –APCMA–, les présidents de CMA et délégations, réunis en séminaire, se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien de l'autonomie du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Sur la base du vote d'une motion, Bernard Stalter demande au gouvernement d'assurer le maintien de ce réseau spécifique dédié à l'artisanat.

Pour Bernard Stalter, « *la volonté, la légitimité et la capacité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de s'affirmer dans son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, des pouvoirs publics, des collectivités locales et des partenaires* ».

L'autonomie du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est la garantie de la représentation pleine et entière des intérêts du secteur de l'artisanat : « *toute atteinte à cette autonomie affaiblirait le secteur* » déclare Bernard Stalter.

Le réseau des CMA a engagé des efforts considérables de gestion. Ils ont été constatés par de nombreuses missions de contrôle. Pour Bernard Stalter, « *tout rapprochement avec des structures, notamment consulaires, dans la perspective d'aboutir à une fusion annihilerait les gains obtenus et provoquerait désorganisation durable et surcoûts insurmontables* ».

Par le vote de cette motion, le réseau des CMA s'engage à poursuivre et achever le programme de mutualisation en cours et amplifier les efforts de modernisation et d'investissement du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat en particulier dans les technologies numériques.

Le réseau s'engage également à poursuivre l'amélioration des conditions d'accès et d'organisation de l'apprentissage et à poursuivre et intensifier les missions des CMA au service du développement des entreprises artisanales, des territoires et de l'emploi.

Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr